



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE JEAN JAURES**

Arrêté de Police N° 06-2022 (ST) du 14 janvier 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société EMR DOUAISIS

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
de réparations d'ouvrages d'assainissements situés dans la rue Victor
Hugo.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Des travaux de réparations d'ouvrages d'assainissements situés face
au N°69 de la rue Victor Hugo seront réalisés à compter du mardi 25
janvier 2022 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2 *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.*

ARTICLE 3 *La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

ARTICLE 4 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*

ARTICLE 5 *La société EMR DOUAISIS exécutera les travaux et se chargera de la
mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6 *La société EMR DOUAISIS domiciliée 76, rue Raoul Blanchard 59500
Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 14 janvier 2022

Le Maire,
Maryline Lucas

